

AàP « Initiatives pédagogiques » 2023-2024

En lançant cet AàP « Initiatives pédagogiques », la Cité du Genre souhaite promouvoir des initiatives pédagogiques menées **dans le cadre des cours labellisés « Cité du Genre » au sein d'Université Paris Cité.**

Cet AàP peut permettre de financer :

- du matériel pédagogique (e.g., matériel vidéo/acquisition de droits d'auteurs externes, création de supports, petit équipement, logiciel)
- l'organisation d'une sortie pédagogique (e.g., visite d'un musée)
- une mission/formation de l'enseignant.e
- le financement de la venue d'un.e intervenant.e dans un séminaire (2 maximum/cours)
- l'organisation d'un évènement avec les étudiant.es (e.g., préparation d'une exposition, réalisation d'un podcast), la mise en place d'un dispositif pédagogique expérimental
- une action de partage et diffusion d'une expérience pédagogique innovante mise en place dans le contexte du cours labellisé (e.g., publication d'un article en open access dans une revue spécialisée type *Educational Action Research*), soutien à la publication d'un manuel

L'AAP ne permet pas de financer de dépenses en personnel ou de décharge d'enseignement.

Montant maximum par projet : 3000 euros

Dépôt des projets : au fil de l'eau (sous réserve de l'obtention préalable de la labellisation CDG)

L'obtention d'un financement s'accompagne de l'obligation de mentionner sur tous les supports où cela est possible le logo de la CDG et la mention du financement (Cité du Genre, IdEx Université Paris Cité, ANR-18-IDEX-0001).

Les actions financées dans le cadre de l'AAP feront l'objet d'un court bilan à la fin de l'année universitaire au cours de laquelle l'action s'est déroulée. Ce bilan pourra être publié sur le site de la CDG.

Eligibilité :

- Etre membre de la Cité du Genre et **membre d'une UFR d'UPCité exclusivement**
- Le cours dans le cadre duquel l'action est envisagée doit être **labellisé « Cité du Genre »** ; l'obtention de la labellisation doit être **antérieure** à la date de candidature sur l'AàP (*cf procédure sur le site de la Cité du Genre ; 2 dates limites de soumission des demandes de labellisation : 31 mars et 30 septembre de chaque année*) ; le portage du projet est assuré par l'enseignant.e du cours labellisé.



Cité
du Genre



Université
Paris Cité

Dossier à compléter

Le dossier est à envoyer sous format pdf (un seul fichier ; NOM_AAPpedaCDG2023) à Wenjing Guo, manager de projets de la CDG (manager@citedugenre.fr).

L'objet du mail doit clairement indiquer : [CDG] AAP pédagogique.

Porteur/Porteuse du projet (co-portage possible) :

Faculté/Composante à UPCité (exclusivement) :

Nom de l'enseignement labellisé CDG :

Courte description du projet (2-3 phrases ; en cas de financement cette description sera publiée sur le site de la CDG)

Projet (1 à 2 pages maximum)

Objet de la demande :

Nombre d'étudiant.es concerné.es, et niveau :

Objectif et argumentaire :

Calendrier (l'action ne peut être financée au-delà de l'année universitaire concernée par le projet ; éligibilité des dépenses jusqu'à juillet 2024)

Budget demandé, justifié (préciser les cas de co-financement ; joindre le/les devis éventuels et tous justificatifs utiles) :